
Montréal, le 15 décembre 2016

Mme Marie-Hélène Gauthier, présidente
Mme Ursula Fleury-Larouche, commissaire
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Addenda au mémoire d'Équiterre concernant le projet de ligne
d'interconnexion Québec- New Hampshire**

Par la présente, Équiterre souhaite apporter des ajouts à son mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 21 octobre dernier concernant le projet de ligne d'interconnexion Québec- New Hampshire. Depuis le dépôt de notre mémoire, nous avons poursuivie l'analyse de ce projet et souhaitons soumettre de nouvelles observations devant être prises en compte dans la position d'Équiterre sur ce projet.

D'abord, Équiterre croit toujours en la pertinence du projet quant à ses impacts bénéfiques sur les changements climatiques et plus particulièrement sur la transition énergétique des États de la Nouvelle-Angleterre, particulièrement dans un contexte où le projet vise l'exportation d'électricité de source éolienne. Pour plus de détails, consultez notre mémoire déposé en octobre.

En revanche, nous souhaitons apporter des précisions quant aux enjeux locaux du projet. Nous nous liguons aux argumentaires soutenus par divers intervenants de cette audience publique dont Conservation de la Nature Canada, Corridor Appalachien, Forêt Hereford, le Centre Québécois du Droit sur l'environnement (CQDE) et Nature Québec.

En effet, Équiterre est d'avis que les aires protégées, mais également les aires privées protégées et les servitudes de conservation doivent être préservées. Ainsi, **nous recommandons que la ligne de transport électrique ne traverse pas le territoire de la Forêt Hereford**.inc dans l'optique de préserver l'un des rares territoires estriens conservés. Le tracé alternatif, voire d'autres encore non envisagés – par exemple le long des chemins forestiers –, proposé par Hydro-Québec serait alors un tracé davantage satisfaisant en terme de protection des aires protégées du Québec. La fragmentation de la Forêt communautaire Hereford devrait être évitée autant que possible.

Nous espérons sincèrement que vous porterez attention à cet addenda.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Ribaux".

Sidney Ribaux
Directeur général